

EXHORTATION DE SA SAINTETÉ PIE X

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

AU CLERGÉ CATHOLIQUE

A L'OCCASION DU 50^e ANNIVERSAIRE DE SON SACERDOCE

PIE X, PAPE

(Suite.)

Mais parce que, comme personne ne l'ignore, la sainteté de vie est le fruit de notre volonté en tant que celle-ci est fortifiée par le secours de la grâce divine, Dieu a pourvu lui-même abondamment à ce que le don de sa grâce, si nous le voulions, ne nous fit jamais défaut ; nous pouvons l'obtenir surtout par une prière assidue. Il existe nécessairement entre la prière et la sainteté une dépendance telle que l'une ne peut, en aucune façon, exister sans l'autre. A cet égard, elle est d'une vérité absolue, la parole de saint Jean Chrysostome : *J'estime qu'il est manifeste aux yeux de tous que vivre vertueusement est tout simplement impossible sans le secours de la prière (1)* ; saint Augustin conclut de même, par ce trait : *Celui-là sait bien vivre qui sait bien prier (2)*. Ces enseignements, le Christ lui-même nous les a fermement inculqués, soit par ses fréquentes exhortations soit principalement par ses exemples. En effet, pour prier il se retirait dans les déserts ou gravissait seul les montagnes ; il passait des nuits entières absorbé dans la prière ; il allait fréquemment au Temple, et même lorsque les foules se pressaient autour de lui, il priaït, les yeux levés au ciel ; enfin, attaché à la croix, en pleine agonie, il supplia son Père avec larmes et en poussant un grand cri.

Considérons donc comme certain et bien établi que le prêtre, pour tenir dignement son rang et remplir son devoir, doit se consacrer avant tout à la prière. Trop souvent on a à déplorer qu'il le fasse plutôt par habitude que par ferveur ; qu'il récite nonchalamment l'office aux heures fixées en n'y ajoutant qu'un

(1) De precatone orat. 1.

(2) Hom. IV, ex. 50.